

**MAIRIE DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**CONSEIL DU 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT**

**PV N° 02/07/17**

**PROCÈS-VERBAL**

*Sous forme de compte rendu de la réunion du  
Conseil d'arrondissement du 13 mars 2017*

Le lundi 13 mars 2017, à 18h34, les membres du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par Madame Rachida DATI, Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement, le mardi 7 mars 2017 pour l'ordre du jour en application du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.2121-7 et s., L.2511-3 et s.

Publication de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie prévu à cet effet.

**Etaient présents :**

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

\*\*\*\*

**Étaient absents et excusés :**

Monsieur Christophe POISSON ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE ;

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Madame Josiane GAUDE ;

\*\*\*\*

Madame Emmanuelle DAUVERGNE est arrivée à 18h42 et a pris part au vote du projet de délibération 2017 DDCT 27 et du Vœu 07 2017 007 ;

Madame Philippine HUBIN est arrivée à 18h48 et a pris part au vote du projet de délibération 2017 DDCT 27 et du Vœu 07 2017 007 et tous les autres projets de délibération ;

Madame Emmanuelle DAUVERGNE s'est absentée à 19h18, elle n'a pas pris part au vote du projet de délibération 2017 DEVE 33 et tous les autres projets.

Madame le Maire tient avant de débiter ce Conseil, à remercier certains élus et membres de l'administration de la Mairie de la compassion qu'ils ont pu lui témoigner pendant cette période, un peu compliquée de sa vie personnelle.

Elle informe que Christophe POISSON a donné un pouvoir à Olivier LE QUERE, et Laurence AMAND a donné son pouvoir à Josiane GAUDE.

### **1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2017 005**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire propose de désigner comme secrétaire de séance Olivier LE QUERE, et comme secrétaire auxiliaire Nathalie BADIER.

**Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2017 005**

**Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 16 janvier 2017. 07 2017 006**

*Rapporteur : Mme Rachida DATI*

Madame le Maire soumet le procès-verbal du 16 janvier à l'approbation du conseil d'arrondissement.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2017 006**

**Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

### **3. - Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris. 2017 DDCT 27**

*Rapporteur : M. Olivier LE QUERE*

**4. - Vœu relatif au projet de réforme des Maisons des associations rattaché au projet de délibération 2017 DDCT 27. V 07 2017 007**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire présente le point 3 qui concerne l'adoption du règlement des Maisons des Associations et citoyennes de la Ville de Paris. Elle rappelle que la mairie a un vrai sujet avec ces structures et qu'aucun arbitrage n'a encore été rendu sur la question. Elle informe être intervenue auprès de la Mairie de Paris avec Christophe POISSON, Olivier le QUERE et Josiane GAUDE afin de remettre en question le projet de fermeture des maisons des associations.

Madame le Maire indique être en train de renégocier le loyer à la baisse avec Paris Habitat, ce qui permettra de maintenir les activités de la maison des associations dans le local rue Amélie. Elle signale qu'Olivier LE QUERE présentera le règlement et qu'Yves POZZO di BORGO et René-François BERNARD présenteront un vœu, auquel se joindra l'exécutif.

Olivier LE QUERE rappelle que le combat continue. Il explique que la délibération a pour objet l'adoption d'un nouveau règlement intérieur pour les Maisons des Associations, présenté par la Mairie de Paris pour accompagner l'évolution des missions de ces structures. Il qualifie ce règlement de régression. Il note que les réunions de concertation n'ont eu pour finalité que la casse du milieu associatif du 7<sup>e</sup> en raison de plusieurs dynamiques, dont notamment : une reconcentration du pouvoir de décision et l'ajout d'échelons supplémentaires par la création d'un Directeur ou d'une Directrice du développement et de la vie citoyenne.

Il précise que les besoins des maisons d'association s'articulent aujourd'hui autour du renforcement des équipements (locaux et matériels). Pourtant, il relève que la Mairie de Paris propose des créations de postes, réponse inadéquate à la réelle demande des Maisons des Associations.

Olivier le QUERE propose donc de voter contre cette délibération et laisse la parole à René-François BERNARD dans la présentation de son vœu.

René-François BERNARD salue la qualité des arguments qui ont été avancés par son collègue. Il indique que cette volonté de refonder le règlement des maisons des associations l'on conduit, avec Yves POZZO di BORGO, à proposer un vœu qui reprend ces arguments, en rajoutant d'autres éléments visant à lutter contre le risque de sédimentation. Il rappelle que ce règlement s'inscrit dans une démarche de réunion des arrondissements. Il note qu'à l'image des secteurs des services déconcentrés, la Mairie de Paris souhaite conduire à une fusion des Maisons des Associations des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements.

René-François BERNARD appelle à la clarté, et au maintien d'une antenne de la MDA dans le 7<sup>e</sup> arrondissement, cœur de sa proposition.

Il explique que si la majorité devait tirer la conséquence pleine et entière du dispositif de gouvernance de la Ville de Paris, ils auraient dû mener, manager, organiser la réforme des Maisons des Associations par des organismes tels que les « commissions mixtes paritaires ». Il indique que ce sont les commissions qui donnent le pouvoir à l'arrondissement, contre des politiques générales conduites par le Maire de Paris. Cette démarche aurait alors du s'appliquer sous l'autorité du Maire d'arrondissement.

Il appelle à la construction de réformes en liaison étroite avec le Maire d'arrondissement, parallèlement à la mise en place d'un suivi pour déterminer l'intérêt économiques de réformes organisationnelles semblable à celles qui concernent les Maisons des Associations.

Marc LAROCK indique qu'il s'est relativement associé au combat de la majorité pour la conservation de la Maison des Associations dans le 7<sup>e</sup>. Il relève quelques contradictions dans le principe de cette réforme, notamment par rapport à ce que Bertrand DELANOË avait institué comme démocratie locale.

Marc LAROCK explique que le loyer de 150 000 euros est largement surestimé, et devrait à ce titre être divisé par deux. Il indique avoir été informé de l'existence d'un local qui pourrait être adapté, avenue de la Bourdonnais.

Madame le Maire rappelle que ce sujet n'est pas un combat de politiciens, mais qu'il est mené dans l'intérêt des associations. Elle indique que la Mairie de Paris a été attentive à cet argument pendant la négociation. Concernant le local avenue de la Bourdonnais, elle explique que son déficit de superficie est un problème. Elle propose de garder le local de la rue Amélie en raison du nombre important d'associations qui sont domiciliées dans l'actuelle Maison des Associations.

Madame le Maire explique que la phase de négociation se poursuit, et que Paris Habitat n'a pas encore donné un refus définitif.

Marc LAROCK répond qu'il n'a pas d'objections sur le règlement. Il reproche toutefois au vœu de ne pas avoir un exposé des motifs qui définisse réellement la réforme. De même il indique voter sur un règlement intérieur qui n'est pas en lui-même très cohérent avec l'exposé des motifs.

Madame le Maire ajoute que ce règlement recentralise quelque chose qui devait être, par définition, un équipement de proximité.

Christian LE ROUX confirme le manque de clarté de cette délibération. Il note une nette différence entre l'exposé des motifs et le contenu de la délibération.

Il appelle également au maintien de la Maison des Associations dans la rue Amélie et indique que le centre d'animation de l'avenue de la Bourdonnais ne permettra pas d'assurer le même rôle que la Maison des Associations de la rue Amélie aujourd'hui.

Il revient sur l'historique de cette structure et indique qu'elle a été conçue pour pouvoir à la fois domicilier, recevoir, donner des instruments informatiques, donner des salles de réunion, et permettre aux associations d'avoir des conseils, des soutiens et des appuis. Il explique que le centre de la rue de la Bourdonnais est très différent de celui de la Rue Amélie, tant au niveau de la surface que du prix

Il indique soutenir la démarche lancée par l'exécutif pour sauver cette Maison des Associations et informe qu'il votera pour le vœu d'Yves POZZO di BORGO et de René-François BERNARD.

Madame le Maire explique que la majorité a été très seule dans ce combat qu'elle a mené dès les premières annonces. Elle dresse un parallèle entre cette situation et le projet de la fermeture des voies sur berges. Elle reconnaît que Christian Leroux a été aux côtés de la Mairie sur ce sujet. Elle dénonce le manque de soutien de sa majorité, qui n'intervient que lorsque le sujet devient délicat, pour s'en attribuer par la suite les éventuelles avancées.

Madame le Maire appelle avoir pour priorité l'obtention de résultats, et déplore l'attitude des personnes qui viennent par la suite se greffer au combat, ce qui nuit à l'efficacité des démarches.

Madame le Maire énonce un autre exemple de démarches politiciennes. Elle rappelle avoir soulevé la question d'une opération de dératisation lors d'un Conseil d'arrondissement, suite à la suggestion d'une association. Elle explique que le problème de la présence des rats sur le Champ de Mars avait été ensuite porté au Conseil de Paris, sans obtenir de résultats dans un premier temps. Elle indique qu'après avoir obtenu finalement gain de cause, c'est la majorité à l'Hôtel de Ville qui s'est félicitée d'avoir demandé la dératisation, sans que le 7<sup>e</sup> ne soit à nouveau mentionné.

Madame le Maire note que ces combats sont de longues haleine et indique préférer être en mesure de procéder seule aux négociations et médiations, sans ingérence politicienne. Elle indique ne plus exclure perdre la Maison des Associations, et ajoute à ce titre qu'il serait très dommageable que ce local soit perdu par l'action de personnes nuisant aux tractations.

Madame le Maire souhaite que tous les acteurs aillent dans le même sens, et que les associations manifestent. Elle affirme ne pas être loin de la victoire et évoque un échange qu'elle a eu avec Pauline VERON, adjointe au Maire de Paris chargée des questions relatives à la démocratie locale et la vie associative. Cette dernière lui a proposé de maintenir le local de la rue Amélie sans que label de Maison des Associations ne soit conservé. Madame le Maire indique être plutôt favorable à cette solution. Elle rappelle également avoir perdu le soutien de la Mairie de Paris dans la renégociation du loyer, ce qui a affaibli sa demande.

Madame le Maire informe avoir demandé un rendez-vous avec le Directeur Général de Paris Habitat afin de lui indiquer que la Mairie du 7<sup>e</sup> ne faisait pas du maintien de la MDA un combat politicien, mais qu'il s'agit au contraire d'un sujet de fond qui s'inscrit dans l'intérêt des associations et de l'arrondissement.

Christian LE ROUX apporte des éléments de réflexion dans l'optique d'un rendez-vous avec le Directeur général de Paris Habitat. Il rappelle que l'immeuble avait été acheté à l'époque par l'OPAC, puis réquisitionné par le gouvernement BALLADUR pour y mettre le centre d'action sociale protestante. Christian le ROUX indique que lorsque cette réquisition avait été prononcée, l'immeuble avait été cédé à l'OPAC à un prix défiant toute concurrence.

**Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2017 DDCT 27**

**Pour : /**

**Contre : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Abstention : 1**

**Ne prend pas part au vote : /**

**Un avis favorable est donné au vœu n° V 07 2017 007**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : 1**

**Ne prend pas part au vote : /**

**5 – Subventions (19.400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie. 2017 DAC 463**

*Rapporteur : M. Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX*

Madame le Maire indique que ce vœu concerne l'octroi d'une subvention à dix-neuf comités d'arrondissement de la FNACA, et ajoute qu'elle a toujours été favorable au versement de cette somme en faveur d'une fédération d'anciens combattants.

Elle donne la parole est à Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX.

Pierre BAILLOT d'ESTIVAUX rappelle que la FNACA a plus de 370.000 adhérents sur le territoire national. Il explique que contrairement à l'UNC, qui reçoit une subvention globale pour le comité départemental, la FNACA obtient une subvention spécifique pour chacun des comités d'arrondissement.

Il rappelle que chacune de ces deux associations perçoit, pour Paris, une subvention globale d'environ 20.000 euros et que la subvention présentée au vote consiste à octroyer, pour le comité de la FNACA du 7<sup>e</sup>, une subvention dont le montant s'élève à 1.000 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2017 DAC 463**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**6. - Tour Eiffel - Sécurisation du Parvis - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives. 2017 DPA 31**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Madame le Maire présente la délibération qui concerne la sécurisation du parvis de la Tour Eiffel. La délibération vise à autoriser la Mairie de Paris à signer les autorisations administratives. Elle donne la parole à Emmanuelle DAUVERGNE.

Emmanuelle DAUVERGNE rappelle que la Tour Eiffel est un monument hautement symbolique, qui accueille sept millions de visiteurs par an. Elle reconnaît qu'au vu du contexte international, une attaque des terroristes sur ce site aurait un impact très négatif.

Emmanuelle DAUVERGNE indique qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée, sur la base des prescriptions particulières de la Préfecture de police et du retour d'expérience du dispositif de sécurisation maintenu depuis l'Euro 2016, à une équipe conduite par des architectes, comprenant des paysagistes, des agences et des bureaux d'études spécialisés. Elle rappelle que le marché a été notifié le 1<sup>er</sup> février 2017, et que les études ont débuté sur un rythme très élevé, en liaison étroite avec les services de la Ville de Paris et ceux de l'État pour proposer un projet qui consiste en l'installation d'une clôture intégrant un espace constitué du Parvis de la Tour Eiffel, et une partie des jardins latéraux à celui-ci. Elle ajoute que les limites d'implantation de la clôture sont le quai Branly au Nord-Ouest, l'avenue Gustave Eiffel au Sud-Est, l'allée des Refuzniks au Sud-Ouest, et l'allée Jean-Paulhan au Nord-Est.

Emmanuelle DAUVERGNE précise que le long du quai Branly, et le long de l'avenue Gustave Eiffel, la clôture est constituée d'une paroi en verre pare-balle, et le long des allées cavalières, de plaques métalliques cintrées reproduisant le profil de la Tour Eiffel. Elle indique que les entrées et les sorties se font sur les allées cavalières, par plusieurs points d'accès contrôlés, et que des volumes vitrés permettent l'accès au site par un pré-filtrage. Des sas situés auprès des différents piliers permettent l'accès au site pour les livraisons et le personnel.

Elle souligne que les espaces de stockage de poubelles, et le stationnement vélo pour le personnel de la Tour sont également aménagés auprès du pilier Est. Elle ajoute qu'un dispositif plus large de protection anti-véhicule bélier sera réalisé par l'implantation de bornes le long du quai Branly et de l'avenue Gustave Eiffel, et que la mise en place d'un dispositif de vidéoprotection général adapté est intégrée au projet.

Emmanuelle DAUVERGNE précise que le Parvis demeurera gratuit et que les travaux s'étendront jusqu'au deuxième trimestre 2018. Le coût global de l'opération est de 20 millions d'euros TTC. Elle ajoute que les travaux seront à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage de la SETE, qui sera mandatée dans le cadre de la nouvelle DSP. Elle explique qu'un bilan des marchés sera présenté au Conseil de Paris.

Elle présente la délibération qui consiste à approuver la réalisation de l'opération de sécurisation du Parvis de la Tour Eiffel, à autoriser le dépôt de toutes les autorisations administratives nécessaires à l'opération de sécurisation du Parvis de la Tour Eiffel, d'imputer la dépense au chapitre 20 et 23 du budget d'investissement de la Ville de Paris sur les exercices 2017 et ultérieurs, et de constater une recette correspondant au remboursement de l'avancement au chapitre 41, nature 238, du budget d'investissement de la Ville de Paris sur les exercices 2017 et ultérieurs.

Elle demande de bien vouloir voter pour cette délibération, en précisant que le Maire a souhaité présenter un vœu rattaché, le projet de sécurisation ayant été découvert dans la presse. Elle explique qu'il n'est pas possible de s'y opposer, afin d'assurer la sécurité des riverains, des touristes et des Parisiens en général, mais que la majorité souhaite être associée, à travers des représentants de la Mairie du 7<sup>e</sup>, au Comité de suivi des investissements de la SETE.

Madame le Maire revient sur la démarche de la SETE et de la Mairie de Paris, qui ont envoyé le projet de sécurisation à la Mairie du 7<sup>e</sup> après l'avoir envoyé à la presse. Elle qualifie cette action d'erreur, ajoutant que cette attitude a entraîné quelques frictions avec la Mairie du 7<sup>e</sup>.

Elle présente le vœu qui consiste à ce que la Mairie, et plus amplement les élus, soient pleinement informés de tout ce qui concerne la Tour Eiffel et ses abords en intégrant le Comité dit « des investissements ». Elle rappelle que cette démarche avait déjà été conduite concernant le Champ de Mars grâce à l'adoption, à son initiative, de la Charte pour la gestion de l'utilisation du Champ de Mars. Elle précise que la Mairie de Paris n'a pas formulé d'oppositions à ce sujet et que le vœu vient consacrer la volonté de la Mairie du 7<sup>e</sup>.

Madame le Maire met au vote la délibération.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération**

**2017 DPA 31**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**7. - Vœu rattaché à la délibération 2017 DPA 31 Tour Eiffel - Sécurisation du Parvis - Objectifs, programme des travaux, modalités de réalisation - Autorisations administratives. V 07 2017 008**

*Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE*

Emmanuelle DAUVERGNE reprend les différents arguments qui étayent la présentation de ce vœu. Elle explique que dans la mesure où la gestion de la Tour Eiffel influence considérablement l'utilisation des espaces qui se trouvent autour du monument, que les investissements prévus pour les aménagements autour de la Tour Eiffel ne seront pas cohérents s'ils ne sont pas envisagés dans le cadre élargi du 7<sup>e</sup> arrondissement, que la convention de délégation de service public relative à la Tour Eiffel n'explicite pas que des représentants de la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement siègent au Comité de suivi des investissements, Madame DATI et les élus de la majorité ont souhaitaient que la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement soit partie prenante, à travers ses représentants, du Comité de suivi des investissements de la société d'exploitation de la Tour Eiffel.

Christian LE ROUX partage la surprise du Maire en indiquant avoir également découvert le projet de sécurisation dans la presse. Il considère l'attitude de la Société d'Exploitation de la Tour Eiffel étonnante à ce sujet. Il pointe le décalage entre le discours d'Anne Hidalgo, qui plébiscite la démocratie participative, et ses actes : l'absence d'association des élus du 7<sup>e</sup>.

Christian LE ROUX constate également que des associations telles que le Comité d'aménagement du 7<sup>e</sup> et les Amis du Champ de Mars n'ont pas été intégrées à une éventuelle concertation. Il qualifie cette action de la Ville de Paris et de la SETE de « politique du fait accompli ».

Il note, que malgré la menace d'attentats et l'état d'urgence, Madame HIDALGO aurait du être cohérente avec ses propos en associant à ce projet d'ampleur le Maire d'arrondissement, les élus de l'arrondissement et les associations de l'arrondissement concerné.

Madame le Maire indique que si une consultation avait bien eu lieu, la Mairie d'arrondissement aurait donné un accord favorable. Elle indique que ce n'est pas ce sujet précisément qui pose problème.

Madame le Maire précise avoir contacté la Mairie centrale à ce sujet, après qu'Emmanuelle DAUVERGNE ait téléphoné au nouveau Directeur de Cabinet de la Maire de Paris. Elle souligne que ses différents interlocuteurs n'avaient pas été informés que la Mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement n'avait pas été consultée sur ce dossier. Madame le Maire attribue cette situation à un problème de communication entre la SETE, l'adjoint en charge de la SETE et du tourisme, et la Maire de Paris. Elle confirme que c'est à ce titre qu'elle a demandé à faire partie du comité de suivi des investissements, afin d'être destinataire des documents relatifs à la Tour Eiffel avant qu'ils ne se retrouvent dans *Le Parisien*.

Madame le Maire ajoute que cette situation attire des problèmes là où il n'y en a pas. Elle rappelle que lors du dernier projet d'aménagement, elle avait pu être en mesure de faire revoir le projet grâce au projet d'Yves POZZO di BORGO au moyen d'une consultation préalable. Elle qualifie cette situation de gros loupé.

Marc LAROCK indique que la Préfecture de Police était prescriptrice du projet.

Madame le Maire lui répond que c'est la Mairie de Paris qui a présenté ce projet à la presse, en indiquant que la mairie du 7<sup>e</sup> avait été consultée. Elle indique également avoir reçu une invitation du Préfet de Région afin de parler de cet aménagement.

Yves POZZO di BORGO rappelle que, depuis 1981, il y a eu en permanence des atteintes à la sécurité de la Tour Eiffel. Il considère qu'en raison du CIO et des Jeux Olympiques, la Maire de Paris a voulu montrer qu'elle était à même d'assurer des opérations de sécurisation importantes. Il note que l'appui du Premier Ministre Bernard CAZENEUVE et du Préfet, ont permis d'accélérer cette affaire. Il estime que ce projet émane davantage de la Ville que de la société d'exploitation de la Tour. Il conclue en qualifiant la SETE d'annexe de la Ville.

Madame le Maire ajoute que ce n'est pas SETE qui a décidé de cette opération de sécurisation.

Yves POZZO di BORGO indique avoir échangé sur ce sujet avec le Président de la SETE, qui n'avait pas été prévenu de cette opération.

Madame le Maire considère que la SETE a été prévenu *in extremis*, avant qu'il ne lui soit demandé de valider dans un délai très court.

Elle ajoute que ce sujet de la sécurisation de la Tour n'est pas anodin, et demeure à ce titre soulevé à chaque Conseil d'arrondissement. Elle indique que cette opération n'est pas superflue en raison des visiteurs qui prennent la Tour pour un jeu, ou encore des personnes qui tentent de s'y suicider.

Madame le Maire indique que ce sujet avait déjà été mis à l'ordre du jour sous l'ancienne mandature. Elle souligne l'action de sa majorité qui a permis d'éviter des algécos sous la Tour Eiffel, qui, présentés comme provisoires, auraient par la suite fait l'objet d'une installation définitive.

Madame le Maire met au vote ce vœu.

**Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 008**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**8. - Subvention (8.000 euros) à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2016 (7<sup>e</sup>). 2017 DAE 118**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire indique que la délibération soumise au vote concerne l'octroi d'une subvention de 8.000 euros à l'association le faubourg Saint-Germain pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2016.

Madame le Maire indique ne pas vouloir pénaliser les commerçants de bonne volonté, qui mènent des actions dans l'intérêt de la convivialité et de l'animation du 7<sup>e</sup>. Elle mentionne toutefois avoir un point de réserve qui sera discuté plus amplement lors du prochain Conseil d'arrondissement. Elle explique que le 7<sup>e</sup> intervient pour maintenir les subventions à destination des commerçants, malgré la baisse de leur niveau. Elle regrette toutefois l'absence de traçabilité sur l'utilisation de ces financements.

Madame le Maire développe son propos en indiquant qu'en parallèle des subventions, les associations demandent également une participation aux adhérents ou appellent à la bonne volonté des habitants. Elle précise que les habitants participent souvent en pensant que la Mairie de participe pas. Elle regrette qu'il n'y ait pas de transparence sur l'utilisation des financements octroyés par la Mairie sur les différents événements proposés par l'association.

Madame le Maire indique qu'elle reçoit des remerciements lorsqu'elle se déplace sur les brocantes, les dîners de rue, etc. et qu'elle y contribue en donnant des subventions. Elle note que les gens sont surpris de cette réponse, en répondant qu'ils payent également pour ces festivités. Elle conclut qu'elle ne peut pas déterminer si l'octroi d'une subvention à une association permet d'avoir des événements gratuits en retour.

Madame le Maire donne pour exemple les cours d'échecs ainsi que toutes les animations qui ont lieu à la Mairie, et qui ne coûtent rien aux habitants, car il existe une contrepartie : l'obtention d'une subvention. Elle regrette le manque d'informations dont dispose la Mairie concernant les subventions qu'elle verse.

Madame le Maire demande à ce que chaque membre du Conseil d'arrondissement réfléchisse à l'opportunité de faire une charte ou d'élaborer des règles de bonne conduite à destination

des associations pour lesquelles la Mairie se bat pour obtenir des subventions. Elle indique être d'accord pour augmenter les subventions, mais à la condition que les gens ne soient pas amenés à payer pour les événements que l'association organise.

Elle émet le vœu qu'en cas de participation des commerçants ou des habitants, la Mairie d'arrondissement soit en mesure de dire à quelle hauteur la Mairie a subventionné l'événement en question. Elle précise que lorsqu'une subvention est versée, la mairie ne peut consulter ni un budget, ni un compte analytique.

Madame le Maire conclut en indiquant que la majorité est favorable à l'octroi de la subvention pour l'Associations Faubourg Saint-Germain, mais qu'elle sera à l'avenir beaucoup plus regardante sur l'utilisation des subventions. Elle demande à ce que les élus en charge des associations puissent voir les présidents des associations avant que ne soit tranché l'octroi d'une subvention.

Madame le Maire donne la parole à Madame Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE présente la délibération qui concerne les illuminations de 2016 réalisées par l'association du Faubourg Saint-Germain qui a illuminé le quartier Solferino, Saint-Germain et la rue des Saints-Pères. Elle précise que l'Hôtel de Ville de Paris a réduit le délai d'illumination, et a obligé les associations à travailler avec des ampoules basse consommation.

Josiane GAUDE propose de délibérer favorablement pour cette subvention de 8.000 euros. Elle indique qu'elle va préparer une charte avec les élus concernés, qui sera soumise au Conseil d'arrondissement d'avril ou de mai afin de gagner en lisibilité et en clarté.

**Madame le Maire** met la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2017 DAE 118**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**9. – Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité 2017 DFA 23**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire présente la délibération qui consiste en la signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité. Elle précise qu'il n'y a pas d'équipements supplémentaires pour le 7<sup>e</sup> et ajoute que les nouveaux mobiliers vont remplacer les anciens dispositifs de novembre 2017 à février 2018.

Madame le Maire indique que cette délibération sera amendée d'un vœu, afin qu'un pourcentage de l'affichage soit réservé à la Mairie du 7<sup>e</sup>. Elle explique que la publicité des activités de la Mairie du 7<sup>e</sup> est possible grâce à des négociations avec Decaux ou avec la Mairie de Paris. Elle donne l'exemple du festival du cinéma, pour lequel quelques panneaux sont laissés à disposition. Elle valide la proposition de vœu qui demande un pourcentage de 30% de l'affichage réservé à la Mairie du 7<sup>e</sup> pour toutes les activités.

Madame le Maire donne la parole à Josiane GAUDE.

Josiane GAUDE explique que l'appel d'offre a été conduit dans les règles de l'art, entraînant la réponse des entreprises. Elle évoque le budget conséquent que rapportera ce marché à la Ville de Paris : une redevance minimale garantie de 30 millions d'euros annuelle sur les vingt arrondissements est prévue.

Josiane GAUDE précise que la durée de la concession est de 5 ans, à partir du 20 novembre 2017, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif au contrat de concession. Elle mentionne la société retenue : SOMUPI.

Josiane GAUDE soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2017 DFA 23**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**10. - Vœu rattaché à la délibération 2017 DFA 23 - Signature d'une concession de services relative à l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité. V 07 2017 009**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Josiane GAUDE présente le vœu proposé par Madame le Maire et les élus de la majorité. Par ce vœu, le conseil d'arrondissement souhaite que la Ville de Paris assure au Maire d'arrondissement une surface de 30% de la surface du nouveau dispositif du mobilier urbain, pour l'affichage de leur programmation événementielle et culturelle ; désigne un interlocuteur de la communication de la Ville de Paris pour la transmission du contenu proposé à l'affichage pour les arrondissements et détermine un interlocuteur direct au sein du concessionnaire SOMUPI, filiale de Decaux, et du groupe PUBLICIS, pour diffuser l'information de l'arrondissement.

Marc LAROCK souhaite apporter des précisions. Il rappelle la moindre consommation énergétique du nouveau dispositif, qui baisse de 30% par rapport à l'ancienne et souligne que ce sont des panneaux de 8 m<sup>2</sup> qui disparaissent, au profit de panneaux de 2 m<sup>2</sup>, afin d'éviter les nuisances visuelles. Il revient sur la redevance de 30 millions d'euros sur cinq ans. Rappelant sa position habituellement sévère à l'égard des marchés publics, il considère que

celui-ci a été assez bien négocié. Il précise que c'est un contrat très court, et, à la fin, le mobilier revient à la Ville de Paris.

Concernant le vœu de la majorité, il trouve certaines choses satisfaisantes. Mais il rappelle que ces panneaux représentent 50% de l'affichage municipal, pour 50% de publicité. Il demande à Madame le Maire si elle envisage 30% des 50 % ou 30% du total de l'affichage municipal lorsqu'elle mentionne 30%.

Madame le Maire rappelle que le vœu concernait au départ 30% de l'affichage total mais qu'elle serait plutôt pour 30% sur l'affichage municipal.

Marc LAROCK donne son accord.

Madame le Maire considère que si la Ville de Paris donne 30% de l'affichage municipal aux arrondissements, cela sera très positif et permettra des communications citoyennes. Après accord du conseil d'arrondissement, le vœu est modifié dans le sens évoqué par Madame le Maire. Il est adopté à l'unanimité.

**Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 009**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**11. - Vœu non rattaché relatif à l'adoption d'une Charte des Brocantes et des Vides-Greniers. V 07 2017 010**

*Rapporteur : Mme Josiane GAUDE*

Madame le Maire présente le vœu qui concerne l'adoption d'une Charte des Brocantes et des Vides-Greniers. Elle estime que ce document devrait faire consensus. Elle explique sa création par une lassitude de voir des brocantes qui n'en sont pas réellement, et des vide-greniers qui deviennent des vides-poubelles. Elle précise que, souvent, ces marchandises ne concernent pas les habitants du 7<sup>e</sup>.

Elle émet également le souhait que les stands soient propres, et que ces manifestations ne se reproduisent pas tous les week-ends.

Un membre du Conseil municipal propose de faire un vide-grenier pour les enfants.

Madame le Maire considère que c'est une bonne idée, en expliquant que des enfants lui avaient déjà demandé s'ils pouvaient vendre certains de leurs jouets à d'autres enfants. Elle interroge l'assemblée sur l'opportunité d'organiser un événement à part concernant les enfants.

L'assemblée réagit favorablement à cette proposition.

Josiane GAUDE indique que cette charte, dont Marc LAROCK a participé à la rédaction, a dorénavant le mérite d'exister, et qu'elle pourra être complétée par la suite. Elle en précise le contenu en indiquant qu'elle a des règles qui s'appliquent aux brocantes et aux vides-greniers. Concernant les brocantes, elle indique que la périodicité devra tenir compte de l'activité du quartier : une fois par semestre, soit deux fois par an. Elle explique cet arbitrage par la volonté de tenir compte de l'activité commerciale de l'arrondissement, et précise que cette demande émane en partie de la volonté de commerçants.

Josiane GAUDE détaille les éléments de la Charte relatif au bon état des comptoirs. La Charte implique pour les organisateurs de présenter des stands jolis et propres ; des articles de qualité ; et le maintien de la propreté des emplacements pendant et après l'enlèvement de la brocante.

Concernant les vides-greniers, Josiane GAUDE indique que la Charte crée une obligation pour les exposants d'être réellement habitants du 7<sup>e</sup>, et de ne présenter que des articles qui leur appartiennent. Elle ajoute que les commerçants ne pourront pas participer aux vides-greniers et que les objets présentés devront être corrects, ni délabrés, ni quelconque. Elle précise que les mêmes règles de propreté seront appliquées aux brocantes et aux vides-greniers.

**Madame le Maire** propose d'établir cette démarche pour d'autres domaines et met le vœu non rattaché au vote.

**Un avis favorable est donné à la l'UNANIMITÉ des votants au vœu n° V 07 2017 010**

**Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**12. - Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s. 2017 DEVE 33**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire annonce le projet suivant qui porte sur la distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s.

René-François BERNARD explique que la Ville souhaite lutter contre les parasites à travers des systèmes qui excluent tout recours à des produits toxiques, en utilisant certains insectes comme prédateurs.

Il précise que la Ville va organiser la distribution de 40 000 larves de coccinelles et de chrysopes, animaux qui ressemblent à des abeilles et ont un vol saccadé, également appelés les demoiselles aux yeux d'or.

Il indique que cette distribution sera réservée aux personnes soit qui ont un permis de végétaliser, soit qui ont participé au concours « Des graines à tous les étages ».

Christian LE ROUX fait part de son scepticisme. Il indique que le Sénat, à travers le Sénateur LABBE, a fait adopter une loi l'année dernière qui interdit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier dernier, l'utilisation des pesticides par les collectivités locales, et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'ensemble des particuliers.

M.LE ROUX craint en particulier une prolifération des coccinelles qui menace les autres espèces.

Il affirme que la Ville a voulu faire un coup de communication et que d'autres méthodes, étaient possibles pour aboutir au même résultat.

Malgré ses doutes, il indique qu'il votera pour.

René-François Bernard signale un afflux de coccinelles chinoises mises sur le Champ de Mars et se félicite qu'un autre prédateur ait mis fin à ce déséquilibre.

Il précise qu'il s'agit en l'espèce d'une variété particulièrement adaptée *Adalia bipunctata*,

Madame le Maire confirme le problème posé par les coccinelles chinoises et son remplacement par une larve plus écologique.

Elle soumet le projet au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2017 DEVE 33**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoir écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**13. - Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et création du Comité d'orientation Ondes Paris 2017 DEVE 55**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire suggère de passer au point 13, concernant la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, avec notamment l'adoption d'une nouvelle Charte téléphonie mobile et la création du Comité d'orientation OndesParis.

René-François BERNARD explique que la Ville souhaite en ce domaine aller au-delà des normes définies dans le Grenelle de l'environnement, qui étaient de l'ordre de 20 à 60 volts par mètre.

Il précise que la Ville se fixe 5 volts par mètre comme maximum.

Il souligne que le dernier opérateur « Freemobile peine à trouver sa place parmi les opérateurs historiques, de nombreuses copropriétés se montrant réticentes.

M. Bernard détaille les modalités des demandes de mesure auxquelles procède la mairie du 7<sup>ème</sup>; il précise que ces mesures sont systématiques sur les écoles maternelles et élémentaires et qu'il n'a été observé aucun dépassement au-delà de 2 volts par mètre.

Il indique que la gestion du dispositif envers les opérateurs par la Ville paraît satisfaisante, en particulier le signalement pour les riverains les plus exposés, avec désignation des balcons ou pièces concernés.

M. Bernard propose donc l'adoption de cette charte.

Madame le Maire souligne combien cette charte apporte un progrès en termes de consultation préalable de la mairie et d'information des riverains.

René-François BERNARD complète en précisant que le dossier de consultation, comprend désormais, niveau par niveau, c'est-à-dire par hauteur d'appartement, la mesure exacte.

Madame le Maire soumet la délibération au vote.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2017 DEVE 55**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoir écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**14. - Mise à disposition par la Compagnie des Filles de la Charité, du Jardin Catherine Labouré (7e) en vue de son ouverture au public-Renouvellement de la convention.  
2017 DEVE 57**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire présente le renouvellement de la convention de la mise à disposition par la Compagnie des Filles de la Charité du Jardin Catherine Labouré pour l'ouverture au public.

René-François BERNARD ajoute que le projet consiste en la réunion du jardin Catherine Labouré avec le Jardin du potager. Le renouvellement de la convention avec la compagnie des Filles de la Charité va leur permettre de bénéficier de travaux concernant en particulier la rénovation du mur à hauteur de 18.500 euros.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2017 DEVE 57**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoir écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**15. - Mise à disposition des Mairies d'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.2017 DEVE 60**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire expose le projet qui réside en la mise à disposition des Mairies d'arrondissement de kits de jardinage pour accompagner les Parisiens végétalisant l'espace public.

Elle déplore le nouvel usage consistant à laisser prospérer les herbes folles auprès des arbres que les habitants n'apprécient pas du tout.

Mme le Maire rappelle qu'elle a obtenu pour le 7<sup>e</sup> que les pieds d'arbres soient totalement nettoyés et que cette démarche est très progressive.

Elle insiste avant tout sur la nécessité pour les habitants de faire preuve de civisme concernant les mégots ou les déjections canines.

René-François BERNARD présente la distribution de deux cents kits de jardinage, avec des bûches, des semences, etc., aux habitants en précisant que cette distribution est soumise à candidature et nécessite un permis de végétaliser.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2017 DEVE 60**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoir écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

**16. - Communication sur le lancement de deux appels à projets relatifs aux jardins partagés. 2017 DEVE 63**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire annonce la communication sur le lancement de deux appels à projet relatifs aux jardins partagés.

René-François BERNARD indique que la Ville voudrait inciter les promoteurs de jardins partagés, au nombre de 119, à participer à la charte « Main Verte ».

Il explique que la Ville lance un concours sur deux thématiques, tout d'abord, « l'accueillir au jardin » qui porte sur la diversité culturelle.

Il signale que le jardin des missions étrangères accueille déjà un public mixte de personnes âgées et d'enfants.

M. BERNARD cite ensuite la deuxième thématique celle des « récupérateurs d'eau » qui ne lui paraît pas non plus très novatrice.

Il n'y a pas eu de vote pour cette communication

**17. - Aménagements de sécurité routière. Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France. 2017 DVD 35**

*Rapporteur : M. René-François BERNARD*

Madame le Maire présente les demandes de subventions auprès du Conseil Régional visant à des aménagements de sécurité routière.

Elle énumère les trois chantiers éligibles dans le 7<sup>e</sup> : une sortie d'école La Rochefoucauld, rue de Sèvres / Général Bertrand, et carrefour Duquesne au niveau de la place Joffre.

René-François BERNARD souligne la bonne proportion de trois projets concernant le 7<sup>ème</sup> sur les dix de la Ville de Paris.

Il précise que deux projets vont être financés à 50% par la Région, notamment le carrefour Duquesne qui est très dangereux ainsi que le carrefour Général Bertrand, devant Necker, qui génère de nombreux accidents.

Il indique que le financement Ville à hauteur de 50% n'est rendu possible qu'à partir d'un nombre d'accidents fixé à 5.

Le carrefour La Rochefoucauld ressortit au dispositif lié à des flux de personnes à risque, comme les enfants ; il indique que le directeur de l'établissement a souvent fait des demandes d'aménagement.

Madame le Maire précise que le directeur a obtenu de nombreux résultats pour l'établissement lui-même, et en particulier sur un projet d'urbanisme où il a bénéficié de l'aide de la mairie du 7<sup>ème</sup>.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération  
2017 DVD 35**

**Pour : 13 (dont 2 pouvoir écrits)**

**Contre : /**

**Abstention : /**

**Ne prend pas part au vote : /**

Nous avons terminé. L'ordre du jour principal est terminé. Avant de passer aux questions diverses, je veux juste vous rappeler quelques éléments.

Je remercie tous les élus qui président les événements, compte tenu de quelques empêchements que je peux avoir.

- Le 15 mars à 14h30, nous avons le Salon de la langue française, qui marche bien, comme tous les ans, avec Jean-Pierre COLLIGNON pour la traditionnelle dictée. Il y a beaucoup d'ateliers, d'animations là-dessus ; d'ailleurs, j'ai vu qu'une étude disait que les enfants écrivaient de plus en plus mal, car ils écrivent de moins en moins. Je voudrais que nous puissions faire des ateliers, ou une journée, sur la graphilètrie.
- Le 16 mars, nous avons la Clinique des plantes, qui a eu un vrai succès l'année dernière. Nous avons également une conférence le 16 mars, de l'historien Dimitri CASALI, « Comment faire aimer l'histoire de France à nos enfants ? ». C'est vraiment d'actualité.
- Le 17 mars, nous avons la cérémonie d'hommage aux plus anciennes familles du 7<sup>e</sup> arrondissement.
- Le 21 mars, nous avons le bal des séniors. La remise des cartes électorales.
- Nous avons un atelier de lutherie pour les enfants le 22 mars, et une projection d'un film suivi d'un échange dans le cadre de la Semaine de la santé mentale. L'année dernière, cela avait eu un vrai succès. C'est bien de renouveler.

- Le 29 mars, nous avons le tournoi annuel de bridge à la Mairie, avec les associations Vitamines Bridge et Sept sans atout.

Le prochain Conseil est le 25 avril.

Pour les conseils de quartier, vous retrouvez les dates : 24 avril, 26 avril, 3 mai et 10 mai. Il y a un conseil du quartier « Marche du quartier », c'est une nouveauté.

Les personnes qui veulent se faire porter volontaires pour faire partie du conseil de quartier peuvent envoyer leur candidature sur le site de la Mairie jusqu'au 10 mai. Nous allons faire une communication spécifique sur le sujet la prochaine fois.

Oui, Philippine ?

**Philippine HUBIN** : Juste deux mots, très rapidement.

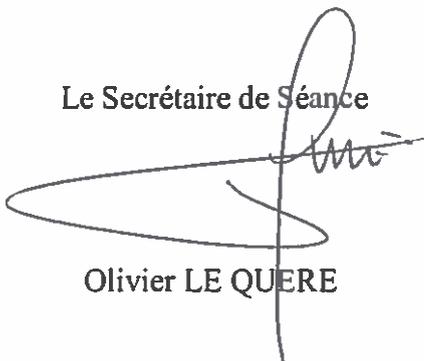
Mercredi prochain, le 22 mars à 18h30, il y a la projection d'un film qui est très drôle. C'est le film *Indian Palace*, sur le thème du départ à la retraite, et comment aborder ce passage de la vie. C'est dans le cadre du Conseil local de santé mentale. L'année dernière, nous avons traité de la question de l'autisme, puisque c'est un des deux groupes de travail du conseil. Cette année, le sujet est celui des personnes âgées. Voilà pourquoi ce thème a été choisi. Nous avons voulu l'aborder de façon drôle.

Je vous invite à être tous présents mercredi prochain à 18h30. Merci.

**Madame le Maire** : Merci. En l'absence d'autres communications, la séance est levée. Bonsoir.

*La séance est levée.*

Le Secrétaire de Séance



Olivier LE QUERE

Le Maire du 7<sup>e</sup> arrondissement



Rachida DATI